

Les candidats doivent être titulaires d'une licence en cours de validité.

Cette condition doit être remplie au plus tard le 4 février 2021.

Les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule commission sportive.

Les candidatures doivent être adressées à la Fédération au moins trente (30) jours avant la date fixée pour l'élection soit au plus tard **le 4 février 2021**, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception. Les candidats présentés par leur Ligue Motocycliste Régionale doivent joindre à leur candidature une attestation de celle-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture de la Ligue dont ils relèvent et ce au plus tard le **le 4 février 2021**. À défaut, il ne pourra en être fait mention.

Je soussigné(e) : NOM Prénom

Demeurant :

Code Postal : |.....| VILLE :

Adresse mail : Téléphone :

Licence N° : |.....| Club Dépt du club |.....|

Déclare être candidat(e) à la :

Commission des Courses sur Sable en qualité de membre (1 poste à pourvoir).

Fait à le 2021

Signature

Attention : pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception au plus tard le 4 février 2021 au siège de la Fédération, 74 avenue Parmentier – 75011 PARIS, le cachet de la poste faisant foi.